

24/03/2025_CDI_DG_2025_307



ONICL/DC/SIE

Rabat, le

24 MARS 2025

**NOTE AUX IMPORTATEURS
RELATIVE AU SYSTEME DE SOUTIEN A LA CONSTITUTION, PAR LES
IMPORTATEURS, D'UN STOCK DE BLE TENDRE**

Il est porté à la connaissance des importateurs que par Décision Conjointe du Ministère de l'Economie et des Finances et du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts, il a été décidé de mettre en place un système de soutien à la constitution, par les importateurs, d'un stock de blé tendre meunier et ce pour la période allant du **1^{er} Avril** au **31 décembre 2025**.

Les modalités de mise en application de ce système feront l'objet d'une circulaire qui sera publiée par l'ONICL. *SEVA*

LE DIRECTEUR DE L'OFFICE NATIONAL
INTERPROFESSIONNEL DES CEREALES
ET DES LEGUMINEUSES

Signé : BILAL HAJJOUJI